



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE PLOUMILLIAU

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2023/115

INTERDISANT LA CIRCULATION

De la VC de Coz Douar à L'Allégoat

Sur la rue de Goerogon

Du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023

EN RAISON DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE ET D'ENDUIT
TRICOUCHE

Le Maire de la Commune de PLOUMILLIAU,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n°82-623 du 22/7/1982 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L222-1, L2212-2, L213-1 à L22113-6 ;

VU le Code de la route, notamment les articles R1, R44, R53-2, R53-2, R225 et R225-1 ;

VU l'arrêté ministériel du 6/11/1992 modifié approuvant la huitième partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

VU la demande en date du 22 août 2023 de Lannion Trégor Communauté dans le cadre de la réalisation de travaux de gravillonnage et d'enduit tricouche.

CONSIDÉRANT que, par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation dans les deux sens sous route barrée de la VC de Coz Douar à L'Allégoat et sur la rue de Goerogon du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023.

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La circulation des véhicules de toutes catégories est interdite dans les deux sens sous route barrée de la VC de Coz Douar à L'Allégoat et sur la rue de Goerogon du lundi 11 septembre au vendredi 22 septembre 2023.

L'accès des riverains se fera en fonction des contraintes des travaux et suivant les prescriptions du gestionnaire de la voirie.

Article 2 : La signalisation temporaire réglementaire (arrêté du 06/11/1992), concernant la signalisation de jour comme de nuit, ainsi que celle concernant les piétons sera mise en place par Lannion Trégor Communauté.

Article 3 : La commune de Ploumilliau est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- A la Secrétaire générale de Mairie
- à Mr le commandant de la brigade de Lannion,
- au SDIS,

A PLOUMILLIAU, Le 24/08/23

Le Maire,
Yann KERGOAT

